

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 11 janvier 2023

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.447

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 décembre 2022, visant à obtenir la rémunération des présidents-directeurs généraux des centres intégrés de santé et de services sociaux, des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux et des établissements non fusionnés pour les années 2020, 2021 et 2022 avec la mention des bonus reçus pour chacun d'eux, et ce, par année.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-05